

Terminologie : comparaisons, transferts, (in)traductions

Jean-Jacques BRIU, (Université Paris Ouest Nanterre)

La question fondamentale pour nous est certainement : qu'est-ce que le sens / la signification ? La question concerne l'objet de la compréhension et de la traduction, puisque traduire c'est exprimer du sens ; elle éclaire aussi les méthodes et les critères d'analyse. La réponse est difficile et très souvent floue : on répond habituellement que le sens est ce qu'on a en tête ; ce qui est attaché aux mots, le contenu des mots ; ce qu'on comprend ; ce qui permet d'interpréter une chose ; une interprétation ; un énoncé ; ou encore que le sens, c'est une idée, c'est un concept... Et qu'est-ce qu'un concept ?

En simplifiant beaucoup, on peut dire que le sens est une donnée faite d'entités, de qualités et de classements. Les entités sont en interaction, de même que les entités et les qualités sont en interaction. On ne peut distinguer des entités que grâce à des relations d'opposition entre qualités. Par conséquent, tout classement a un caractère provisoire.

Les linguistes et les sémioticiens ont distingué et opposé deux modèles théoriques pour représenter une donnée de sens, un contenu sémantique : le modèle « dictionnaire » et le modèle « encyclopédie ».

L'idéal que vise le dictionnaire est de type linguistique : il cherche à décrire le sens en termes exclusivement linguistiques. Il fait l'inventaire des mots d'une langue. Il se veut analytique et il doit être fini. Les propriétés d'un terme, ses qualités, ses caractéristiques propres constituent sa définition. Ou inversement : la définition d'un terme est constituée par ses propriétés, aussi appelées « traits sémantiques ». L'encyclopédie, elle, cherche, en plus du sens, à rendre compte de notre connaissance du monde.

Je parle ici des deux *modèles abstraits*. Ce qu'on nous vend dans le commerce, concrètement, comme dictionnaire et comme encyclopédie, ce sont de gros répertoires sur papier qui présentent *un mélange* des deux modèles théoriques : un peu linguistiques par les définitions, les qualités, les synonymes, les antonymes ; et un peu encyclopédiques avec des exemples, des renvois à des domaines, à des époques, etc. Prenons pour objet le terme EAU dans le dictionnaire de langue Le Petit Robert, 1970. Nous reprenons ci-dessous l'essentiel de l'article, dans l'ordre de présentation, mais nous ajouterons en gras et entre crochets ce qui relève de l'encyclopédie et qui n'est pas signalé comme tel. On remarquera que les diverses définitions linguistiques, de la plus générale à la plus particulière ne correspond pas vraiment à l'ordre d'importance que nous accordons à notre expérience du monde.

EAU

1° définition : liquide inodore, incolore et transparent quand il est pur, tantôt insipide, tantôt salé ; **syn.** flotte, onde ;

[usage / expérience / expressions :] eau douce, eau de mer, eau courante, eau de pluie, flaque d'eau, chute d'eau, jet d'eau, ville d'eaux, eau potable, cours d'eau, eau froide, eau chaude (...)

[domaine spécialisé], chimie : corps qui résulte de la combinaison d'un volume d'oxygène et de deux volumes d'hydrogène (H₂O) ; eau à l'état liquide, solide, gazeux ; **biologie :** l'eau dans les organismes.

2° déf. : étendue ou masse + ou – considérable de ce liquide

[usage / expérience / expressions :] la surface, le fond de l'eau ; traverser l'eau ; aller sur l'eau, marcher au bord de l'eau, aller sur l'eau, tomber à l'eau, mettre un bateau à l'eau (...)

3° déf. : solution aqueuse ;

[usage / expérience / expressions :] eau gazeuse, eau oxygénée, eau de Javel

[domaine spécialisé, chimie] eau blanche = solution d'acetate de plomb ; eau seconde = solution d'acide nitrique ...

4° déf. : préparation à base d'alcool, obtenue par ou infusion de substances diverses.

[usage / expérience / expressions :] eau de Cologne, eau de toilette...

5° déf. par analogie : sécrétion liquide du corps humain

[usage / expérience / expressions :] suer sang et eau, j'en ai l'eau à la bouche, la poche des eaux.

6° déf. sens fig. transparence, pureté

[usage / expérience / expressions :] l'eau d'un diamant, d'une perle ; un imbécile de la plus belle eau.

Sont traités plus loin les termes composés : EAU-DE-VIE (= alcool de distillation) et EAU-FORTE (aqua fortis, acide nitrique étendu d'eau) ; on comprend mal qu'ils ne soient pas intégrés à l'article EAU.

Pour les partisans de l'encyclopédie, vous (?) et moi, il n'y a pas de différence entre connaissance linguistique et connaissance du monde : dans les deux cas il s'agit d'une connaissance *culturelle* au sein de laquelle un fait est expliqué par d'autres faits. La connaissance encyclopédique n'inclut pas toutes les connaissances personnelles que peut détenir un individu isolé, mais seulement des connaissances *culturelles collectives*. En pratique, chaque locuteur ne retient qu'une partie de sa connaissance, selon les contextes où il utilise un terme ou une phrase. Les interlocuteurs compétents comprennent parfaitement ce qui exprimé, mais aussi ce qui est sous-entendu, implicite. Par ex., si l'on parle du Train on pourra associer des sens secondaires d'expérience tels que :les trains arrivent souvent en retard ; au guichet il faut faire la queue, il y a des automates, du stress, les bagages sont encombrants, etc...)

Envisageons deux langues. On voudrait que les termes des deux lexiques soient comparables, ressemblants, similaires, analogues, équivalents, synonymes, stables, biunivoques. Bref, on voudrait que les termes soient *traduisibles*, directement, à coup sûr, automatiquement. Hélas... Les termes lexicaux existent parfois dans telle langue et pas dans telle autre ; quand ils existent ils n'ont pas les mêmes qualités ici et là, pas les mêmes usages, les mêmes contextes. Le rapport entre les termes lexicaux de deux langues n'est pas direct ni homotétique ni simple ; si c'était le cas, il suffirait de mettre en connexion deux dictionnaires différents pour convertir le vocabulaire d'une langue dans une autre ; c'est ce qu'espèrent les naïfs.

Dans toute langue les termes lexicaux sont conditionnés par le temps et même par la géographie ; ils sont dépendants de situations sociales, culturelles et parfois individuelles ; ils sont dépendants de normes d'usage et de codes. Mais ils dépendent aussi d'un domaine : environnement, profession, technique, spécialité et d'un niveau de maîtrise de la langue qui est un niveau « socio-culturel ». L'organisation de la langue est marquée par des systèmes et sous-systèmes sémantiques et syntaxiques, des combinaisons de sens et de formes.

Une langue est un système hypercomplexe et particulier ; il est en interrelation ininterrompue et nécessaire avec ce qu'on nomme globalement une « culture », càd un réseau hypercomplexe de formes et de valeurs particulières. Ainsi le problème de la correspondance et de la communication des langues – des terminologies, des phrases et

des textes – se manifeste tout autant du côté linguistique dans la traduction – la traductibilité, l'intraduction – que du côté culturel dans la transculturalité.

Quel que soit le domaine dans lequel ils sont utilisés – l'idée centrale est que, les termes et les concepts n'existent que dans des sociétés particulières, des cultures particulières et dans des langues particulières.

Ainsi se trouvent naturellement liés entre eux les « transferts de concepts », l'intraductibilité et les problèmes de la terminologie multilingue.

La difficulté à traduire certains concepts met en évidence les institutions politiques et sociales, les cultures politiques particulières, mais aussi les malentendus à surmonter dans la perspective d'une « identité » européenne. Elle nécessite d'approfondir les relations entre les faits de langue, les faits de pensée et les pratiques. En effet, si des termes et des concepts ne sont pas directement traduisibles d'une langue à l'autre, c'est parce qu'ils ne sont pas directement transposables d'une histoire, d'une culture, d'une société à l'autre. Et par conséquent, leur sens, leurs référents et leur praxis diffèrent¹.

On soumettra par conséquent les termes et notamment ceux qui dénomment des concepts à une analyse comparative afin de croiser et de confronter des approches et des discours disciplinaires, par ex. du droit, de l'économie, des sciences du langage, de l'histoire, de la philosophie politique, de la sociologie...

La Terminologie est parfois définie *a minima* comme l'organisation des lexiques de domaines sociaux (spécialisés) et la traduction internationale de ces lexiques. C'est une discipline en expansion, de plus en plus aidée par le traitement informatique des corpus, et au service de nombreux secteurs techniques et commerciaux. Elle vise à établir des nomenclatures – monolingues, bilingues (dont obligatoirement l'anglais) ou plurilingues. Elle établit des nomenclatures d'une discipline, d'un domaine spécifique (droit, médecine, commerce, etc...). Elle cherche à systématiser une nomenclature en standardisant la dénomination des objets-référents de la discipline : on établit ainsi les « normes ISO » pour des produits, mais aussi pour des services, des techniques. Ce sont des dénominations, des définitions et des traductions. La Terminologie pose des problèmes quant à ses objectifs et ses modes opératoires. En France, les ministères² publient et distribuent gratuitement des vocabulaires spécialisés de « termes, expressions et définitions ». Pour chaque terme on donne le domaine, une définition et un « équivalent étranger » qui est exclusivement... l'anglais. Ex.

Livre électronique

Domaine : Communication. *Définition* : support électronique en forme de tablette comportant une mémoire vive et permettant la lecture d'un texte sur écran. *Equivalent étranger* : e-book.

Dans le lexique, de nombreuses unités lexicales (mots, lexèmes, termes) ne sont pas simples, mais (très) complexes dans la mesure où elles sont relatives à une histoire, une

¹ Voir notamment :

- Olivier Christin (dir), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Métailié, 2010, 462 p.
- Barbara Cassin, *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*, Le Seuil, 2004 ;
- J. Leenhardt et R. Picht (dir), *Au jardin des malentendus*, Actes Sud, 1997 ;
- R. Kosellek et W. Conze (dir), *Geschichtliche Grundbegriffe*, Klett-Cotta, 1972-1997.

² Commission générale de terminologie et de néologie.

société, des institutions ; relatives également à des pratiques et des cultures différentes – ou fortement différenciées d'un pays à l'autre. Les difficultés d'interprétation et de traduction(s) sont donc assez fréquentes. Nous dirons qu'une situation culturelle ET linguistique donnée fournit un champ global, un champ englobant. A l'intérieur de ce champ on trouve des domaines particuliers avec leurs terminologies. Et ces terminologies prennent sens au sein de réseaux, de corpus et de pratiques.

En fait, les concepts – c'est-à-dire les termes qui les dénomment – n'appartiennent pas à des listes monodisciplinaires, mais plutôt à des systèmes pluridisciplinaires. Leur (non) -traduction est une opération (inter)linguistique complexe de nature (inter)culturelle. Notre visée est principalement descriptive et non normative. L'aspect *culturel* de l'analyse d'un terme / d'un concept est essentiel avec ses références caractérisantes : quelle époque ? quel auteur ? quelle doctrine ? Il faut comprendre, vérifier, dans quels textes, quel corpus le concept apparaît. Mais aussi dans quels contextes, quelle acception, quelle jurisprudence...? Car le sens est complexe et toujours relatif – littéralement : pris dans des relations multiples. Nous le savons bien, nous le savons d'expérience, l'analyse d'un terme / concept et la question de sa traductibilité n'ont de solution(s) qu'en appui sur l'analyse comparative de deux langues au moins et donc, forcément, sur l'analyse de deux cultures, expériences, pratiques et histoires... Il faut retenir les significations d'un discours spécialisé, mais aussi et même d'abord celles de la langue commune, les métaphores, la phraséologie, les collocations, les stéréotypes, la polysémie...

Comment organiser les significations : en hiérarchies (hypéronymes et hyponymes), arbres, associations, réseaux...? L'approche doit-elle aller des significations du terme / concept à l'objet (être surtout sémasiologique) ou bien passer de l'objet aux termes (dans une relation onomasiologique)? Chaque terme lexical doit être mis en liaison avec des contextes et avec des usages ; il réclame alors non pas des « exemples », mais une sorte de bibliographie, de réseau encyclopédique.

La concordance interculturelle, interlangues, peut être problématique. Les termes généraux / complexes / abstraits — les concepts, mais aussi les termes tout à la fois relatifs à une époque, à un système, un réseau, une langue, une pratique, etc... n'ont jamais un sens biunivoque bien fixé ; on ne peut donc pas les traiter sur le modèle du dictionnaire. Ils sont le support de *plusieurs* sens donnés, d'une polysémie qui réclame une analyse comparatiste selon plusieurs critères, et presque toujours une analyse *pluridisciplinaire*.

Nous pouvons à présent poser plus directement la question qui nous intéresse particulièrement : que signifie « traduire » ? On répondra spontanément et naïvement que traduire, c'est dire la même chose dans une autre langue. Seulement il n'est pas simple de définir ce que signifie « dire la *même* chose » et on ne le sait pas très bien dans le cas de la paraphrase, de la définition, de la reformulation, de l'explication synonymique. « Dire la *même* chose », oui, mais devant un texte à traduire on ne sait pas ce qu'est la *chose*, et pas toujours ce que signifie *dire*. (NB. traduire, *trans-ducere*, n'est pas « tra-dire », *trans-dicere*). Comment traduire, demande U. Eco, l'anglais : « *it's raining cats and dogs* » ? par « il pleut des chats et des chiens » ?? Non, en français Il pleut à torrents / il pleut des cordes / des hallebardes / il pleut comme vache qui pisse / i em portugues ? U. Eco explique (*Dire presque la même chose*, 2003) que « tout en sachant qu'on ne dit jamais la même chose, on peut dire *presque* la même

chose ». On a soutenu et montré que théoriquement la traduction fidèle, parfaite, véritable était impossible. Mais dans la pratique on n'a jamais renoncé à traduire. La théorie en effet aspire à une perfection – dont l'expérience peut se passer. Entre le *texte source* avec son originalité, la culture dont il est né, et le *texte d'arrivée*, la culture où il émerge, les attentes des lecteurs, les exigences de l'éditeur – il y a des écarts, des modifications, un décalage. Pratiquement toujours. C'est tout l'espace du *presque* : le *texte d'arrivée* n'est pas la même chose que le *texte source*, mais *presque* ; il en est proche, ressemblant et tout de même différent. En traduction, il n'existe pas de vrais jumeaux. « *Presque* » exprime pour Eco tout un « processus de négociation ». La traduction n'est pas le passage direct entre deux langues, mais un passage négocié, pesé, calculé, entre deux cultures – ou deux encyclopédies. Le traducteur n'est pas quelqu'un qui connaît deux langues, mais d'abord quelqu'un qui connaît deux cultures. Luther en était déjà un exemple intéressant : en traduisant la Bible (1530) il utilisait de façon interchangeable les verbes *übersetzen* (traduire) et *verdeutschen* (germaniser). On ne traduit jamais de mot à mot, mais de culture à culture et Eco dit même « de monde à monde ».

Je donnerai ici pour exemplifier l'appréhension du sens, son analyse et une possible méthode de parcours, une étude comparée des concepts « Solidarité » / « Solidarität » sur un corpus français et allemand de 21 ouvrages, dictionnaires généraux de la langue et d'encyclopédies universelles (18^e - 20^e siècles).

J'ai cherché à identifier les éléments constitutifs du sens de « *Solidarité* » et de « *Solidarität* ». L'élément principal pourrait être celui de sa racine latine *solidus*. Toutefois, il est révélateur que le terme « *Solidarité* » s'emploie le plus souvent accompagné d'un complément prépositionnel : on dit « *Solidarité avec quelqu'un / quelque chose ; Solidarité entre deux personnes / choses* ». En allemand, on dit « *Solidarität mit jemand* » et les synonymes de « *Solidarität* » sont des termes composés avec le lexème « *gemein* » ou « *zusammen* » qui expriment une dualité minimale : « *Gemeinsamkeit, Gemeinschaftlichkeit, Zusammengehörigkeit, Zusammenhalt* ». On a ici affaire à un *rapport* et donc à trois éléments principaux : A, B et le rapport AB.

Il semble nécessaire d'observer loin en amont l'étymologie des termes modernes « *Solidarité* » et « *Solidarität* » ; on observe que les sens du latin *solidus* se sont remarquablement maintenus à travers la longue durée historique.

1. Le terme originaire est lat *solum* (fr *sol*) ; l'adjectif lat *solidus* en est dérivé, ainsi que l'expression lat juridique *in solidum*, qui se retrouve dans fr *solidaire* (1462 repris 1611) ; *solidus* est apparenté à lat *salvus* qui donne fr *sauf* ; ang *safe* (= all *heil*) et lat *salve* ! (16^e s.) d'où fr *salut* ! et *salve* [d'artillerie] ; it *salve* ! ; all *salutieren*.

L'adjectif *solidus*, *sol(i)dus* (*nummus*) se retrouve sous les formes fr : *solide*, *sol*, *sou* (= all. *gediegene Goldmünze*), *soulte*, *solde*, *soldat* ; it. : *solido*, *saldo*, *soldado* et en all : *Sold*, *Söldner*, *Soldat*, *Saldo*.

Le fr *solide* et ses dérivés *solidaire* et *solidarité* (1693) sont empruntés par l'allemand sous les formes : *solid(e)* (1750), *solidar* et *solidarisch* (1800, *Rechtwort*) puis *Solidarität*.

2. Les sens de lat *solidus* / fr *solide* / all *solid(e)*

lat *solidus* a un premier sens qui est [massif] (*antonyme* liquide) et un second sens résultant du premier : [durable, permanent] *parce que* massif.

fr *solide* est entendu (1690 FURETIERE) comme [dur, massif, rempli, sans vide, lié ensemble, continu], *ant* liquide ; s'y ajoute le sens attribué par la géométrie [étendu en 3 dimensions], qui en est une *conséquence* ; le même descriptif se retrouve dans TREVoux 1704 : [ferme, consistant, plein ; réel, effectif, permanent] avec une liste plus systématique des *antonymes* : fragile, peu durable, creux, fluide, liquide. On notera les valeurs [réel] et [effectif] attribuées comme synthèse ou conséquence des autres.

LAROUSSE 1865 copie très fidèlement la glose de TREVoux 1704 : [ferme, consistant, plein ; réel, effectif, permanent ; *ant* fragile, peu durable, creux, fluide, liquide].

all *solid(e)* offre dans les dictionnaires de longues listes descriptives.

Aux valeurs de masse [fest an zusammenhängender masse], GRIMM 1893 ajoute celle de fondement, d'assise stable : [stark und sicher gegründet] qu'il reprend également sur un plan plus abstrait, métaphorique, comme ce qui est fondé, établi, assuré, justifié, sensé, grave : [gründlich, zuverlässig, rechtlich, gesetzt ; frei von leichtsinn, flüchtigkeit usw.]. PAUL 1897 ne retient que la valeur ferme, stable : [fest, stabil] et une valeur conséquente : résistant [widerstandsfähig].

WAHRIG 1968 mêle aux valeurs premières : masse, ferme : [gut gebaut, fest] des valeurs associées : durable, fondé [dauerhaft, haltbar] et de nombreuses autres plus abstraites comme l'ordre, la force relevant du domaine social et moral : [charakterfest, zuverlässig, maßvoll, sittl. einwandfrei, nicht ausschweifend, häuslich; anständig, ordentlich geordnet, gut bürgerlich].

IDS 1978 fournit des descriptifs diachroniques du 18^e au 20^e siècle ; les valeurs premières apparaissent d'abord : masse, ferme, fin 18^e s. [dauerhaft, haltbar massiv, stabil, fest] ; s'y ajoutent au milieu du 19^e s. des valeurs sociales et morales [anständig, redlich, reell, moralisch einwandfrei, charakterfest, gesetzt, maßvoll] ; l'ensemble des éléments de sens se retrouve au début 20^e s. : [fest, sicher, wohlbegründet, gesichert, fundiert, vernünftig, zuverlässig, qualitativ einwandfrei]

L'évolution du sens se fait ainsi par le glissement de qualités premières, attachées à des référents concrets, à des qualités associées par un lien de conséquence, puis à un passage à des qualités attribuées à des référents plus abstraits. Dans tous les cas, le noyau sémantique est fait de l'idée d'une *masse homogène, stable, durable, fiable*.

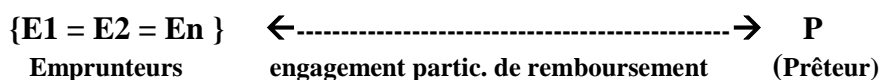
Les dictionnaires et encyclopédies du 18^e siècle

Sachant que les termes all sont empruntés au français et/ou dérivés des termes fr, on est peu surpris de l'absence de *solidarisch*, *Solidität* ou *Solidarität* dans les ouvrages allemands du 18^e siècle ; on peut le constater dans 1740 WALCH ; 1742 ZEDLER ; 1777

ADELUNG. Du côté français, on trouve déjà une définition juridique du terme « *solidité* » (forme ancienne de *solidarité*) dans 1690 FURETIERE et 1694 ACADEMIE FRANÇAISE (1^{ère} éd) : « obligation où sont plusieurs débiteurs de payer un seul pour tous une somme qu'ils doivent en commun. » (*Dict. Acad.*)

TREVOUX 1704, DIDEROT & D'ALEMBERT 1785, FERAUD 1787 et ACADEMIE FRANÇAISE 1798 définissent *solidarité* comme un terme de commerce, de jurisprudence ou de « pratique » ; la formulation de TREVOUX 1704 est reprise quasiment telle quelle par la suite : « l'obligation où sont plusieurs coobligés de payer, un seul pour tous, la totalité d'une dette qu'il ont contractée en commun ».

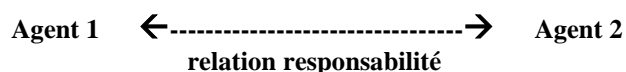
Nous analyserons *solidarité* en trois éléments de sens : le premier est « plusieurs, i. e. au moins deux personnes (les « débiteurs », « coobligés ») ; le deuxième élément de sens est implicitement « le prêteur » et le troisième élément est la relation existant entre les deux premiers. Schématiquement :



Le mode de remboursement est lié à la relation ; mais il est aussi dépendant d'une particularité attachée aux Emprunteurs : ces personnes contractent en effet une dette « en commun » et s'engagent à la rembourser entièrement « les unes pour les autres, et chacune pour toutes » (ACAD. FR. 1798), càd qu'elles apparaissent libres, à égalité et responsables chacune de leur part de dette mais tout autant de la part des autres.

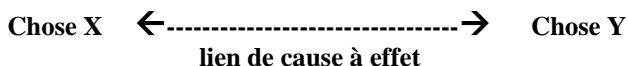
Les dictionnaires et encyclopédies du 19^e siècle

En 1804, la « solidarité » est définie dans le Code civil français, art. 1202, comme « un engagement » par lequel les personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous » ; en 1840 Pierre LEROUX forge la notion de « solidarité » sociale ; en 1864 le règlement provisoire de la Première Internationale parle de « solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays... » Les définitions s'allongent et se diversifient. Le dictionnaire de ACAD. FR 1832 retient la « responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. La solidarité qui nous lie. » ; LITRE 1863 reprend exactement la même définition : « responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. » tandis que LAROUSSE 1865 note la « Responsabilité, dépendance mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. » Le terme de *solidarité* est utilisé dans le nouveau domaine de la *physiologie* ; LITRE 1863 le définit alors ainsi : « Solidarité organique, relation nécessaire d'un acte de l'économie avec tel ou tel autre acte différent, ou s'accomplissant dans une région éloignée de celle où a lieu le premier ». Au 19^e siècle, nous avons donc une compréhension de la *solidarité* qui s'analyse en trois éléments de sens, mais de contenu différent par rapport au 18^e siècle : une relation et « deux ou plusieurs personnes », ou bien $f(x,y...z)$. C'est une relation d'interdépendance, mutuelle et réciproque – une *corrélacion* qui repose sur l'idée de « responsabilité » (accepter de subir des conséquences d'un acte). Les deux agents – contrairement aux Emprunteurs et au Prêteur de la relation juridique – n'ont pas des fonctions fondamentalement différentes, mais sont *inégaux*. Schématiquement :



L'encyclopédie BERTHELOT 1885-01 note, quant à elle, un nouveau phénomène *sociologique* exprimé ainsi : « Le mot *solidarité* (...) représente une évolution dans la pensée

générale et se substitue progressivement à celui de *fraternité* comme correspondant mieux à une modification profonde des idées sur la nature du lien social. ». Enfin, on observe une extension du concept des personnes aux *choses* : *solidarité* désignerait aussi pour LAROUSSE 1865 le « Lien mutuel entre deux ou plusieurs choses dépendantes l'une de l'autre. » ; ce lien peut être un rapport de cause à effet. Schématiquement :



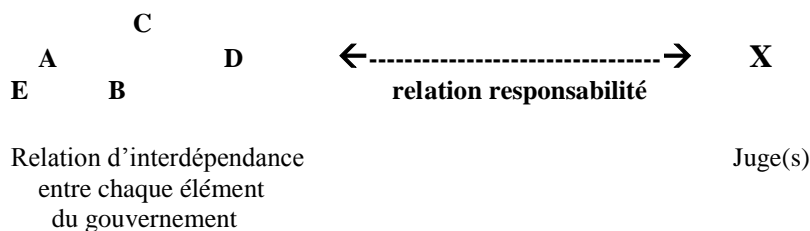
Du côté allemand, deux ouvrages pourtant conséquents HEYSE, 1833-49 et de HEYNE 1890-95 ne présentent aucune entrée « *Solidarität* » ; peut-être parce qu'il s'agit d'un mot d'emprunt. SCHUSTER & REGNIER 1841 explicite la signification du terme par l'idée de réciprocité, de lien commun, de responsabilité commune : « *wechselseitige Verpflichtung, Gesamtverbindlichkeit; Solidarität; Gemeinschaft der Verantwortlichkeit* ». GRIMM 1893 réduit la *solidarité* à l'idée de dépendance et d'engagement d'une personne en faveur d'une autre ; il le fait à travers deux exemples : « *ich bin mit ihm solidarisch = ich trete für ihn ein* ». PAUL 1897 fournit la datation d'une série d'expressions de la *solidarité* qui a l'intérêt de montrer leur lente expansion : « *solidarisch 1811; sich mit etw / jm solidarisch fühlen 1893; [sich mit etw / jm solidarisch] erklären 1927; s. mit jm solidarisieren 1937* ». « *Solidarität* » est paraphrasé par des termes allemands plus explicites : « *Zusammengehörigkeitsgefühl* » (la dépendance mutuelle) et « *Gemeinschaftsgeist* » (l'esprit de communauté) ; mais il donne cette double précision d'importance : « *Solidarität* » est employé « en particulier dans le domaine socio-politique en 1848 » (*bes. im polit.-sozialen Bereich 1848*) et il s'agit « avant tout d'un « mot du mouvement ouvrier » (*Vor allem Wort der Arbeiterbewegung*).

On retrouve donc du côté allemand les mêmes caractéristiques que dans la lexicographie française : l'absence du sens juridique du terme ; la définition de « *Solidarität* » dans l'acception ordinaire et générale d'une « dépendance mutuelle », d'une « responsabilité mutuelle ». En 1866 « *solidarité* » est traduit « *Gesamtverbindlichkeit (Solidarität)* »³.

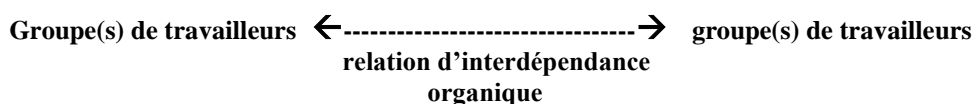
Les dictionnaires et encyclopédies du 20^e siècle

Les définitions de « *solidarité* » sont plus étoffées, plus diversifiées qu'auparavant, mais c'est un trait général de la lexicographie du 20^e siècle. Le terme est mentionné dans les domaines spécialisés du droit et de la sociologie, mais il est plus développé dans ses acceptions du langage courant ; il concerne alors surtout les personnes et moins les choses. Le sens juridique ne subit guère de modification et reprend cette idée de relation mutuelle dans une obligation concernant au moins deux personnes ; ainsi LAROUSSE 1928 : « Etat de deux ou plusieurs personnes obligées les unes pour les autres » ; ROBERT 1986 : « Etat commun à plusieurs personnes, de manière que chacun réponde de tout » ; CNRS 1988 : « Lien contracté par des personnes répondant en commun d'une obligation solidaire » ; ce dictionnaire est le premier à relever le sens de « *Solidarität ministérielle* » existant en droit constitutionnel comme « Responsabilité indivisible du gouvernement dans les décisions qu'il a prises et non responsabilité particulière du ministre dont dépendait cette décision ». Schéma sémantique de « *Solidarität ministérielle* » :

³ appelée aussi « *Brüderlichkeit der Tat* » en opposition à la « *bourgeoisien Brüderlichkeit der Phrasen* » par J. Ph. BECKER (1866) *Vorbote*, Nr 8 ; 1867, Nr 3 ; 1871, Nr 9 – cité in *Grundbegriffe* I, 579.



Dans le champ de la sociologie, « *solidarité* » n'exprime plus une obligation consentie entre quelques personnes, mais une obligation de fait ou contrainte entre des groupes sociaux selon la division du travail dans un pays ; il s'agit selon le dictionnaire CNRS 1988 de la « Responsabilité mutuelle qui s'établit entre les membres d'un groupe social. », par ex. *Solidarité organique* chez DURKHEIM : « caractère des sociétés où la division du travail a diversifié les tâches et les a rendues interdépendantes. » Schéma sémantique de « *Solidarité organique* » :



En ce sens « *Solidarité* » devient synonyme de « *fraternité* » ; d'autre part on associe la *Solidarité* à un « Acte concret qui met en application ce devoir moral », par ex ; les caisse, fonds, contrat ou impôt de *Solidarité*.

Au 20^e s., les définitions de « *Solidarité* » dans le langage courant sont plus complètes et plus nombreuses qu'au 19^e siècle ; elles prennent en compte avant tout des relations entre personnes. J'ai ainsi relevé plusieurs composantes du sens de « *Solidarité* » qui font apparaître une diversification des rapports précédemment identifiés.

- 1) « dépendance mutuelle » LAROUSSE 1928, CNRS 1988 ;
- 2) [dépendance mutuelle →] « responsabilité mutuelle (ex. familles) » LAROUSSE 1928 ;
- 3) [dépendance mutuelle →] « être heureux ensemble » → « l'obligation de s'entr'aider » : « Dépendance mutuelle entre les hommes qui fait que les uns ne peuvent être heureux et se développer que si les autres le peuvent aussi ; d'où résulte l'obligation de s'entr'aider », LAROUSSE 1928 ;
- 4) lien de co-responsabilité et d'intérêts communs de personnes : « personnes qui répondent en commun l'une pour l'autre d'une même chose; qui se sentent liées par une responsabilité et des intérêts communs », ROBERT 1970 ;
- 5) [communauté d'intérêts →] obligation morale de chacun à l'égard des autres membres du groupe : « relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne pour un élément du groupe, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance. » (ROBERT 1970 ; ROBERT 1986).

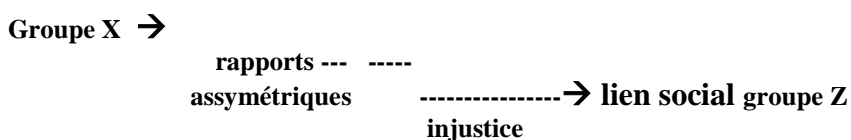
Au 20^e s., le terme de « *Solidarité* » continue d'être utilisé pour désigner un rapport de dépendance mutuelle ou réciproque entre des choses : « Dépendance réciproque très étroite » (CNRS 1988) ; état de « choses qui dépendent l'une de l'autre, vont, fonctionnent ensemble dans une action, un processus » ; « se dit de pièces, d'organes liés dans un même mouvement (...) » dans ROBERT 1970 et ROBERT 1986 qui citent CARNOT et la date de 1861 pour l'apparition de « *Solidarité* » comme terme spécialisé de la Mécanique. Ces ouvrages indiquent une série de termes de signification proche de celle de « *Solidarité* » ; ces « synonymes » sont, dans un ordre aléatoire : « fraternité,

esprit de corps, association, entraide, mutualité, camaraderie, association, entraide, mutualité, camaraderie ». Il est intéressant de noter qu'au 20^e s. les lexicographes évoquent la morale comme conséquence du rapport de dépendance mutuelle, le *devoir moral* (CNRS 1988), l'obligation morale (ROBERT 197) ; (ROBERT 1986), l'obligation de s'entr'aider » (LAROUSSE 1928).

Au 20^e siècle les définitions de « *Solidarität* » sont peu développées et se cantonnent parfois à donner un mot de racine germanique ou un synonyme de « *Solidarität* » : « *Zusammengehörigkeit, Verbundensein* » (WAHRIG 1968), *Zusammengehörigkeit, Gemeinschaftsgefühl, Gemeinsinn, enge Verbundenheit, Übereinstimmung, Kameradschaftsgefühl* (IDS 1978) ; par ailleurs, l'explicitation du sens se fait souvent avec l'adjectif / adverbe « *solidarisch* ».

Comme en français, « *Solidarität* » est d'abord utilisé comme terme du droit avec le sens global de : responsabilité commune (« *gesamthaftend, gemeinsam verantwortlich* »), et d'obligation mutuelle (« *gegenseitig verpflichtet* ») dans IDS 1978, ou encore dans BROCKHAUS 1998²⁰ avec le sens de « dette ou obligation commune » (« *Schuld- oder Verpflichtungsgemeinschaft* »).

Une acception courante est : lien étroit, responsabilité des autres, union (« *fest verbunden, füreinander einstehend, einig* ») dans 1968 WAHRIG ; BROCKHAUS 1998²⁰ retient l'idée d'une « fraternité sociale et politique » (« *Vorstellung einer politisch-sozialen Brüderlichkeit* »). Le lien social, le sentiment de faire partie d'un groupe serait la conséquence « d'une structure *asymétrique* de la société ressentie comme une *injustice* » (« *eine als Unrecht empfundene asymetrische Struktur der Gesellschaft* » IDS 1978) ; on aura noté qu'on passe d'une relation originelle, traditionnelle « entre deux ou plusieurs personnes » à une relation entre *groupes*. Le schéma sémantique de « *Solidarität* » de groupe pourrait être :



KLAPPENBACH 1974 traduit ainsi le sens de « *Solidarität* » : « intervention des classes opprimées les unes en faveur des autres ; leur aide mutuelle » (*Eintreten der Angehörigen unterdrückter Klassen füreinander und die darauf beruhende gegenseitige Hilfe*). « Lien étroit, inconditionnel avec quelqu'un dont on partage les mêmes vues et les mêmes objectifs » (*unbedingtes Zusammenhalten mit jm auf Grund gleicher Anschauungen und Ziele*), en particulier dans le mouvement ouvrier (DUDEN 1995). Ici il n'y a donc plus un rapport d'injustice mais d'inégalité entre les groupes. Si l'on admet l'*inégalité* de fait entre des personnes ou des groupes comme condition nécessaire, inhérente à la « *Solidarité* », l'injustice apparaîtrait alors comme une inégalité scandaleuse. Pour cette même raison, le principe de solidarité (« *Solidarprinzip* ») n'est pas le contraire du principe de concurrence (« *Konkurrenzprinzip* ») : dans un même domaine d'application ils sont différents mais concomittants. Le contraire de solidarité serait l'individualisme ou l'égoïsme.

En conclusion, les termes « *Solidarité* » et « *Solidarität* », souvent donnés comme signifiés de forme binaire, dyadique s'affirment en fait chacun comme une structure sémantique de trois termes : principaux : A, B et le rapport particulier AB, qui est un rapport de corrélation. Dans ce rapport, les sens originels du latin *solidus* se sont

maintenus à travers la longue durée historique . Le sémantisme de « *Solidarité* » et « *Solidarität* » est polysémique du fait de la variété des termes de la relation : deux ou plusieurs personnes ou groupes ou organes ou choses. Enfin, sur un plan logico-sémantique il faut bien admettre de fait l'inégalité entre des personnes ou des groupes comme la condition nécessaire inhérente à la « *Solidarité*. Pour cette même raison, la « solidarité » n'est pas le contraire de la « concurrence », mais le contraire de l'individualisme ou de l'égoïsme.

Résumé

Comprendre les singularités des langues européennes, ce qu'en font les sciences humaines et sociales ; expliquer pourquoi souvent d'une culture à l'autre on ne se comprend pas – alors qu'on croit parler de la même chose, par exemple de la république, de la laïcité, du peuple, d'une idée, de saudade ou de Bildung... tel est notre objectif profond. Problème de la compréhension, c'est-à-dire problème du *sens*, de son expression, de ses outils – mais aussi de sa construction et de sa pratique.

Pour expliquer cela, on a sans cesse recherché des unités, des régularités, des outils. On a connu la technologie de l'écriture puis de l'imprimerie puis de l'informatique. Les sciences se sont multipliées en choisissant des objets et des théories qui semblaient plus avantageux : la grammaire, la morphologie, le lexique, la syntaxe, les dictionnaires, la linguistique, le structuralisme.

En étudiant, on découvre, avec le temps, que le *sens* des mots, des signes, des termes et des textes est plus complexe qu'on ne croyait, que les langues sont des systèmes souples, très puissants et que la traduction, qui met en rapport au moins deux langues, est une opération naturelle, possible, mais hyper-complexe et risquée, un défi ou une « négociation » (U. Eco). Le sens n'est pas réparti dans des unités minimales et dans des dictionnaires ; il n'est pas enfermé dans mots, isolé et invariable : il est partout, entre les mots, dans des réseaux de mots, explicite ou sous-jacent ; il entre en relation avec d'autres systèmes : sociaux, culturels, historiques, etc.

Il est ainsi nécessaire de refuser une vision simple de la signification sous la forme d'une organisation de lexiques spécialisés. La traduction ne peut pas être une opération de technologie informatique. L'analyse des concepts révèle la complexité du sens et des relations où ils entrent. La démarche comparative interlangue fait mieux comprendre les ressemblances et les différences culturelles. Les problèmes qui se posent alors nourrissent positivement la réflexion critique sur les critères et les valeurs des linguistes et des locuteurs.